Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-04

L'an deux mil vingt-six le trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, Caroline KOENIG, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, ~~Fabienne LE FOLL~~.

Absents excusés :

Fabienne LE FOLL qui a donné procuration à Loïc BIDAULT
Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Caroline KOENIG

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 janvier 2026

2026-04 : MAISON POUR TOUS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES AUPRES DE LA DRAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de la nouvelle médiathèque Maison pour Tous,
VU la nécessité de doter la médiathèque d'équipements informatiques adaptés (postes informatiques, serveurs, périphériques, logiciels, équipements numériques) afin d'assurer de bonnes conditions de travail pour la responsable et de proposer des services numériques accessibles au public,
VU la possibilité d'obtenir une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le financement des équipements informatiques,

Les équipements informatiques constituent un élément essentiel du fonctionnement d'une médiathèque moderne.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260130-2026_04-DE

Ils permettent de développer l'accès au numérique, à l'information et aux ressources dématérialisées pour tous les publics.
Le coût prévisionnel des équipements informatiques s'élève à 11000€ TTC et la collectivité demande un accompagnement de 40%.
L'aide financière de la DRAC contribuerait à la mise en œuvre et à la qualité du service public de lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement des équipements informatiques de la médiathèque ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la DRAC Bretagne d'un montant de 40% sur un montant de 11000€ TTC pour les équipements informatiques de la médiathèque « Maison pour Tous » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

La secrétaire de séance,
Caroline KOENIG

Le Maire,
Michel PETRA